



Saint Sulpice les Champs, le 19 août 2019

**Objet : Convocation Assemblée Générale Ordinaire 2019
Convocation Assemblée Générale Extraordinaire 2019**

Monsieur, Madame, Cher(e) Adhérent(e),

L'Assemblée Générale Ordinaire de notre association se tiendra :

Le vendredi 13 septembre 2019, salle de la Mairie de Saint Sulpice les Champs à 17h00

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Accueil des participants
- Examen de la situation actuelle de l'association
- Décision à prendre sur le transfert éventuel du fonds d'archives Dr Eugène Jamot

L'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra :

Le vendredi 13 septembre 2019, salle de la Mairie de Saint Sulpice les Champs à 18h00

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Décision à prendre sur l'éventuelle dissolution et liquidation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juillet 2017 avait statué sur la mise en sommeil de l'Association Dr Eugène Jamot. Depuis 2 ans, conformément aux décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, ont été recherchées toutes les possibilités de relocalisation du musée Eugène Jamot à Aubusson et les partenaires financiers désireux de soutenir l'association. La création d'un pôle culturel, très largement mutualisé, incluant des associations avec des objectifs similaires à ceux de l'Association Dr Eugène Jamot, était l'outil indispensable à sa résurrection. Toutes les démarches entreprises ont été vaines, et le proche avenir ne permet pas d'entrevoir une issue favorable.

Je vous prie de bien vouloir prendre note de cette date de réunion pour être présent si possible.

Si tel n'est pas le cas, **n'oubliez pas de renvoyer impérativement une procuration à une personne adhérente que vous désignerez sur le bulletin joint à cet effet et transmettez le à l'association.**

A très bientôt, avec mes sentiments cordiaux.

Georgette MICHAUD
Présidente de l'association



Association Docteur Eugène JAMOT
Pouvoir à un membre de l'Association

Mme, Mlle, Mr (nom, prénom) adhérent(e) de l'Association, donne pouvoir à Mme ou Mr..... pour me représenter et prendre part en mon nom aux différents scrutins lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association du 13 septembre 2019 à 17h00 à la mairie de St Sulpice les Champs. Pouvoir à faire parvenir à la Présidente de l'association avant le 11 septembre 2019 soit par courrier ou par mail : espace-jamot@orange.fr

A Le.....
Signature, précédée de la mention « bon pour pouvoir »

« Notre association bénéficie de l'aide de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du dispositif Emplois Associatifs ». Reconnue d'intérêt général et agréée « Association de jeunesse et d'Education Populaire »

Association Docteur Eugène Jamot - Espace Eugène Jamot
12, route de Banize 23480 SAINT SULPICE LES CHAMPS
Email : espace-jamot@orange.fr
N° SIRET : 523 385 482 000 14